COVID-19: Levée progressive des mesures et retour complet au siège de l'OIT

L'amélioration de la situation sanitaire de la COVID-19 signifie que le siège de l'OIT peut maintenant commencer à retrouver son plein niveau d'occupation.

Actualité | 16 mai 2022 J'aime cet article Imprimer

L'amélioration de la situation sanitaire de la COVID-19 signifie que le siège de l'OIT peut maintenant commencer à retrouver son plein niveau d'occupation. Après consultation du Comité de la sécurité et de la santé au travail (COSH) et du Syndicat du personnel, le Bureau a décidé de la levée progressive des mesures de sécurité et de santé.

Les dispositions actuelles en matière de rotation resteront en place jusqu'à la fin de la Conférence internationale du Travail (CIT), après quoi l'ensemble du personnel pourra réintégrer le bureau à temps plein à partir du 13 juin 2022.

Retour complet au bureau (après le 13 juin 2022): Ce qui va changer

À partir du 13 juin 2022, tout le personnel du siège retournera à une présence normale au bureau, et toutes les dispositions obligatoires COVID-19 concernant le travail à domicile, les accords de rotation et les limitations d'occupation seront levées, tout en maintenant les mesures préventives de sécurité et de santé ci-dessus.

Les mesures suivantes s'appliqueront au siège après le 13 juin:

Levée du télétravail rotatif obligatoire

L'arrangement obligatoire de rotation et de travail à domicile sera levé et les locaux du siège retrouveront leur niveau d'occupation normal.

Mesures de sécurité et de santé

Les mesures préventives de sécurité et de santé énumérées ci-dessus, y compris la politique actualisée en matière de port du masque et la distance physique d'au moins 1m, resteront en place jusqu'à ce qu'il soit déterminé, en consultation avec le COSH, qu'elles ne sont plus nécessaires.

Politique en matière de télétravail

- Les membres du personnel souhaitant pratiquer le télétravail sur une base "régulière" ou "ad hoc" doivent demander l'autorisation de leur responsable conformément aux procédures définies dans la politique de télétravail existante (IGDS 141).
- Le personnel du BIT est censé travailler sur le lieu d'affectation qui lui a été assigné. Toute demande exceptionnelle de télétravail en dehors du lieu d'affectation pour une période limitée doit être soumise à la DRH, par l'intermédiaire du manager concerné, avec une justification appropriée.

• Le Bureau est en train de revoir la politique actuelle de télétravail dans le contexte d'un cadre plus large d'arrangements de travail flexibles, de plus amples détails sur la nouvelle politique seront communiqués ultérieurement en temps voulu.

Autorisation médicale et congé de maladie

- Le personnel n'aura plus besoin d'un certificat médical pour accéder aux locaux.
- Les membres du personnel qui sont considérés à haut risque et qui doivent continuer à se protéger devront présenter un certificat de leur médecin traitant à MEDSERV. Les membres du personnel dont le certificat médical indique qu'ils doivent continuer à se protéger continueront à travailler à temps plein depuis leur domicile et ne seront pas autorisés à entreprendre des voyages en mission ni à faire du télétravail en dehors de leur lieu d'affectation.
- Les membres du personnel présentant des symptômes de COVID-19 ou qui sont des cas de contact familial doivent rester chez eux et suivre les conseils de MEDSERV sur l'isolement et la quarantaine.
- La politique de congé maladie COVID-19 restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Voyages et missions

• Les voyages d'affectation continueront à faire l'objet d'un examen minutieux tenant compte de la situation de santé publique prévalant au lieu d'affectation et à la destination ainsi que dans tout pays de transit.

Le Bureau continuera à suivre de près l'évolution de la pandémie et à modifier ses politiques si nécessaire.

Consultez les informations détaillées sur l'intranet

Directives pour le retour aux bureaux du siège

Dès le début de la pandémie, nous avons démontré notre capacité collective et notre résilience pour relever les défis et remplir efficacement notre mandat. Nous vous remercions pour votre engagement continu et votre flexibilité alors que nous entrons dans cette nouvelle phase. Nous nous réjouissons d'accueillir bientôt tout le personnel au bureau.

DDG/MR